



Fédération étudiante de
l'Université de Sherbrooke

Cotisations étudiantes à la FEUS :
Historique, besoins et recommandations

Juillet 2010

Par Kristel Cantara – Attachée politique

Fédération étudiante de l'Université de Sherbrooke

Table des matières

Introduction	3
Objectif	3
Le déficit	3
Les cotisations	3
Règlement sur les cotisations	4
Répartition des cotisants à la FEUS	6
Historique	6
État des besoins financiers de la FEUS	8
La visibilité	8
La mobilisation	8
Le Spectacle de la rentrée	9
La représentation nationale	9
Les ressources humaines	10
Le Campus de Longueuil	10
Budgets prévisionnels	10

Introduction

La Fédération étudiante de l'Université de Sherbrooke représente la communauté étudiante de premier cycle depuis 1955. Elle a été créée dans le but de défendre les droits et les intérêts de ses membres tout en leur fournissant différents services. Afin de pouvoir assumer ses fonctions et se développer en tant qu'organisation, la FEUS nécessite des fonds. Son budget lui est en grande partie fourni par ses étudiants membres via une cotisation trimestrielle. À l'heure actuelle, ce budget ne suffit malheureusement pas à combler les besoins de la Fédération.

Objectif

L'objectif du présent document est, avant tout, de mettre en lumière les différentes problématiques que la Fédération étudiante de l'Université de Sherbrooke rencontre sur le plan financier. Dans cette optique, nous devons, tout d'abord, vous expliquer le plus clairement possible le fonctionnement du système de cotisations pour ensuite vous dresser un bref historique des finances de ladite corporation. En second lieu, nous ferons état des différents besoins de l'organisation à l'heure actuelle. Ces besoins se font ressentir à différents niveaux, notamment sur les plans de la visibilité, des activités sociales, de la représentation nationale, des ressources humaines, etc. Pour conclure, nous établirons une liste de recommandations afin de pallier à cette situation déficitaire. Le montant total des quotes-parts des étudiants perçues par la FEUS varie d'une année à l'autre. Ces variations s'expliquent par le règlement qui régit la perception des cotisations selon différents scénarios liés à la situation d'un étudiant donné.

Le déficit

Pour ce qui est de l'exercice financier se terminant le 30 avril 2011, la FEUS prévoit un déficit de l'ordre de 9 235 \$. En effet, les coûts fixes de l'organisation ont graduellement augmenté, suivant l'évolution du coût de la vie. La problématique est évidente : si les revenus stagnent alors que les charges augmentent, la santé financière de l'organisation ne peut en être que sérieusement compromise. Fort heureusement, la FEUS a pu compter sur l'augmentation graduelle et soutenue de la population étudiante à l'Université de Sherbrooke afin de s'assurer un certain niveau de revenus. La situation inverse aurait placé l'organisation dans une situation financière très précaire.

Le fait que les étudiants du Campus de la santé cotisent, depuis 2003, au même titre que les étudiants du Campus principal, que les étudiants sous le régime coopératif versent également une quote-part depuis 2006 et que, depuis 2007, l'AGER (Association générale des étudiants en réadaptation) s'est ajoutée aux associations membres de la FEUS, a longtemps permis à l'organisation de maintenir ses revenus à un niveau acceptable. Cela n'a toutefois pas suffi et, pour cette raison, le conseil d'administration de la Fédération a choisi, en 2008, d'augmenter la cotisation étudiante de 2,50 \$ pour ceux qui poursuivent des études à temps plein et de 1,50 \$ pour les participants au programme de stages coopératifs. En effet, il est irréaliste de croire que l'augmentation du nombre d'étudiants, à elle seule, dans le contexte actuel de la dénatalité et de la diminution de l'accessibilité aux études supérieures, suffira à assurer la pérennité de l'organisation et le maintien de la qualité des services offerts dans les années à venir.

Les cotisations

Les étudiants inscrits dans un programme de premier cycle à l'Université de Sherbrooke doivent verser une cotisation que la Fédération, via l'Université, perçoit automatiquement de chaque

étudiant. Le montant apparaît donc sur leur relevé de compte universitaire. C'est le Service des finances de l'Université qui se charge ensuite de remettre ces montants à la FEUS. Il est possible, pour un étudiant, de se faire rembourser sa cotisation s'il en fait la demande dans les délais prescrits, mais il ne pourra alors plus bénéficier des services offerts par la FEUS.

Tous les étudiants doivent, en plus, verser une cotisation à leur association étudiante facultaire. Cette quote-part est aussi prélevée à la source par l'Université de Sherbrooke. Les associations accréditées reçoivent alors ces revenus de cotisations directement de l'Université, tout comme la FEUS. Cependant, les associations membres qui ne sont pas accréditées n'ont pas le pouvoir de percevoir directement les cotisations versées par leurs étudiants. Pour ces cas particuliers, l'Université de Sherbrooke remet ces montants à la FEUS qui se charge ensuite de les remettre aux associations concernées. On appelle cette opération administrative « revers de cotisations ». Cela étant dit, les revenus qui apparaissent dans les états financiers et dans les budgets de la FEUS incluent ces revers de cotisations, ce qui gonfle artificiellement les revenus, puisque ces montants ne font que « ricocher » dans les comptes de la FEUS et sont retournés intégralement aux organisations. Le même principe s'applique pour le journal *Le Collectif*, la radio universitaire CFAK, la FEUQ ainsi que la Fondation FORCE. Ainsi, dans le cadre de cette analyse, les « revenus de cotisations de la FEUS » font toujours abstraction des revers de cotisations et des remises à d'autres organisations. Ils représentent uniquement les montants destinés directement aux opérations de la Fédération étudiante.

Règlement sur les cotisations

Le montant total des quotes-parts des étudiants perçues par la FEUS varie d'une année à l'autre, et ce, de façon imprévisible. En effet, cette somme dépend directement du nombre d'étudiants inscrits, mais aussi de leur régime et lieu d'études. Ces différents scénarios sont prévus au *Règlement sur les cotisations*. Les fluctuations constatées aux états financiers par rapport à ce poste constituent donc un élément incontrôlable. À la suite de l'année financière s'étant terminée en avril 2003, il y avait quatre scénarios possibles :

1. La quote-part est fixée à **8,50 \$** par étudiant pour tous les **étudiants à temps plein provenant du Campus principal**.
2. La quote-part est fixée à **0,71 \$ par crédit** jusqu'à un maximum de **8,50 \$** pour tous les **étudiants à temps partiel provenant du Campus principal**.
3. La quote-part est fixée à **4 \$** pour les **étudiants à temps complet hors campus**.
4. La quote-part est fixée à **0,33 \$** par crédit jusqu'à un maximum de **4 \$** pour les **étudiants à temps partiel hors campus**.

Les étudiants du Campus de la santé étaient alors considérés comme des étudiants hors campus et étaient donc inclus dans les scénarios 3 et 4. Le 16 mars 2003, lors de la séance du conseil d'administration, une proposition a été adoptée à l'effet qu'il n'y ait plus de distinction entre le

Campus principal et le Campus de la santé, ce qui représentait alors un gain financier important pour la FEUS. À partir de ce moment, deux autres scénarios devaient être considérés :

5. La quote-part est fixée à **8,50 \$** par étudiant pour tous les **étudiants à temps plein provenant du Campus de la santé**.

6. La quote-part est fixée à **0,71 \$ par crédit** jusqu'à un maximum de 8,50 \$ pour tous les **étudiants à temps partiel provenant du Campus de la santé**.

Le 9 avril 2006, lors de la séance du conseil d'administration, une proposition a été adoptée à l'effet que les étudiants en stage coopératif devaient également verser une cotisation, ce qui n'était pas le cas auparavant, bien qu'ils bénéficiaient de tous les services de la FEUS, notamment ceux de l'agenda et d'Uni-Logi. Cela ajoute donc un septième scénario à la liste :

7. Les **étudiants en stage coopératif** sont considérés comme des étudiants à temps plein hors campus au sens du règlement sur les cotisations de la FEUS et payent en conséquence la cotisation de **4 \$**.

Le 25 mars 2007, lors de la séance du conseil d'administration, une autre proposition a été adoptée à l'unanimité pour remédier à une lacune du règlement sur les cotisations concernant les étudiants en stage coopératif prenant, en plus, des cours à temps partiel. Jusqu'alors, ces derniers étaient considérés comme des étudiants à temps partiel hors campus :

8. Les **étudiants en stage coopératif et prenant en plus des cours à temps partiel** sont cotisés d'un montant fixe de 4 \$ par session.

Depuis l'automne 2007, une cinquantaine d'étudiants des nouveaux programmes en réadaptation à l'Université de Sherbrooke cotisent à la FEUS, ce qui a fait en sorte d'apporter quelques revenus supplémentaires à la Fédération. Ces étudiants sont représentés par l'AGER (l'Association générale des étudiantes et étudiants en réadaptation), incorporée à la FEUS lors du conseil d'administration du 2 décembre 2007.

Le conseil d'administration a choisi, à partir du trimestre de l'automne 2008, d'augmenter les cotisations de tous les étudiants afin que la FEUS puisse avoir les fonds nécessaires pour demeurer une organisation efficace :

9. La quote-part est fixée à **11,50 \$** par étudiant pour tous les **étudiants à temps plein provenant du Campus principal ou du Campus de la santé**.

10. La quote-part est fixée à **5,50 \$** par étudiant pour tous les **étudiants en stage coopératif**.

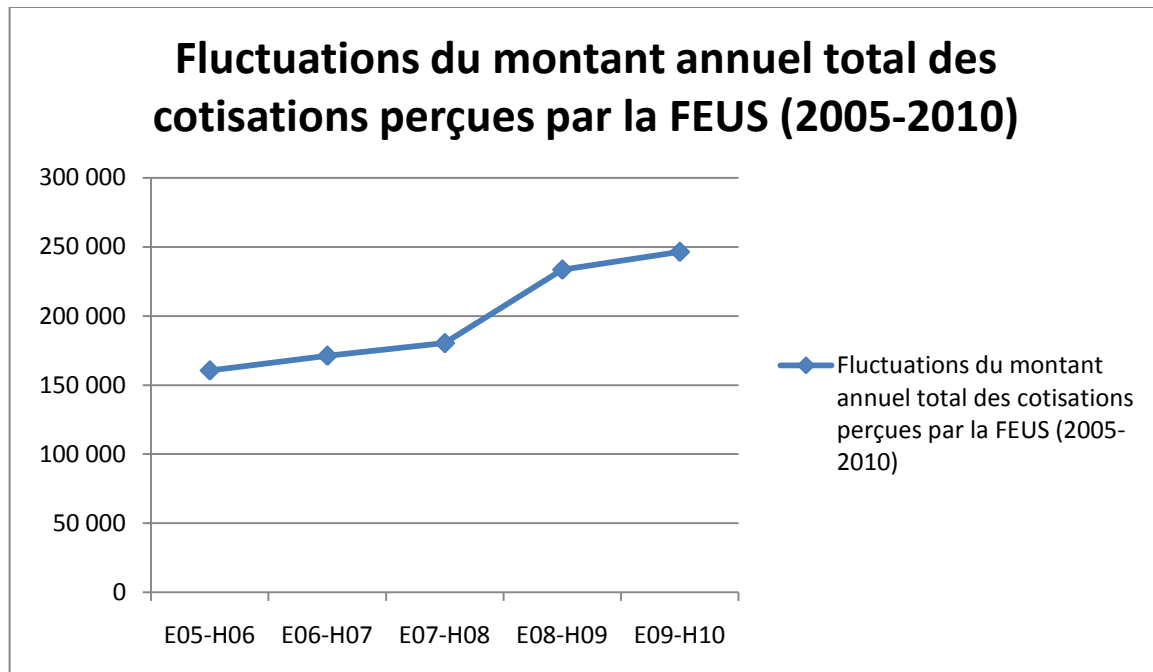
Cette hausse ne s'est toutefois pas avérée suffisante. En effet, tel qu'expliqué précédemment, la FEUS est maintenant aux prises avec un déficit qui ne fera que s'amplifier avec les années.

Répartition des cotisants à la FEUS

Dans les faits, les cotisations représentent, pour une moyenne annuelle, plus de 70 % des rentrées d'argent disponibles pour combler toutes les dépenses encourues par la FEUS en cours d'année. Cela ne signifie surtout pas que les étudiants sont « surcotisés » et qu'il se génère des profits injustifiés. La mobilisation, la visibilité de la Fédération et les frais de bureau ne sont que quelques exemples de dépenses qui n'engendrent aucun bénéfice financier, qui n'occasionnent que des sorties d'argent. Les cotisations étudiantes, combinées aux quelques surplus de l'agenda et d'Uni-Logi, servent donc en grande partie à éponger, entre autres, les inéluctables « déficits » des affaires politiques et des affaires sociales et culturelles de la FEUS. Les cotisations étudiantes sont donc déterminantes quant aux résultats financiers de l'organisation et bien qu'il soit impossible de les prévoir avec précision, elles représentent la source la plus fiable de revenus à chaque année et ont l'avantage de n'être associées à aucun coût direct. La santé financière de l'organisation est donc intimement liée aux revenus de cotisations. Puisque la FEUS est d'abord un organisme politique et seulement après, un organisme assurant des services, il est normal qu'il en soit ainsi.

Historique

De l'année financière se terminant en avril 2006 à celle se terminant en avril 2010, le montant total des cotisations perçues par la FEUS, excluant les revers de cotisations, a fluctué tel qu'illustré dans le graphique ci-dessous :



Ce graphique met en évidence certains faits qui confirment la corrélation entre les cotisations annuelles totales, le nombre d'étudiants inscrits dans un programme de premier cycle, leur régime et leur lieu d'études.

Tout d'abord, on remarque que le montant total des cotisations est demeuré relativement stable de 2005 à 2007, ce qui correspond également à une grande stabilité quant au nombre d'étudiants de premier cycle pour la même période, soit 27 437 et 27 751 étudiants. Pour ce qui est de 2008, la courbe est assez éloquente. Cette année financière a été non seulement marquée par une hausse de cotisations, mais elle a également été influencée par une augmentation significative du nombre d'étudiants inscrits. En effet, la communauté étudiante de premier cycle est passée de 27 751 à 30 411. On remarque que pour 2009 et 2010, l'ascension de la courbe est beaucoup moins drastique. Cela s'explique facilement : le nombre d'étudiants inscrits, bien qu'il augmente d'une année à l'autre, s'est stabilisé et se situe, depuis 2007, entre 29 806 et 30 411.

Cependant, une augmentation du nombre d'étudiants ne se traduit pas automatiquement par une augmentation du montant total des cotisations perçues par la FEUS. En effet, il faut garder en tête que les différents régimes et lieux d'études offerts à l'Université de Sherbrooke interviennent dans le calcul des cotisations. Les nouveaux cotisants peuvent parfois provenir, en grande majorité, de campus extérieurs. Ils cotisent alors nettement moins que ceux du Campus principal ou encore celui de la santé. De plus, s'il y a eu un mouvement d'étudiants inscrits à temps plein vers un régime à temps partiel ou coopératif, il y a nécessairement eu une baisse des revenus de cotisations provenant de ces étudiants, toujours en vertu du *Règlement sur les cotisations*. Ces variables incontrôlables peuvent également faire en sorte qu'une faible diminution du nombre d'étudiants occasionne une forte baisse des revenus de cotisations, comme ce fut le cas en 2005. Cette année-là, la diminution de 0,6 % de la clientèle étudiante a provoqué une baisse majeure de 17 % des revenus par rapport à 2004.

Autrement dit, il existe bel et bien une relation directe entre le nombre d'étudiants inscrits dans un programme de premier cycle et le montant annuel total des cotisations perçues par la FEUS, mais

le régime d'études et le lieu d'études de ceux-ci interfèrent dans la force de ce lien. Il est donc impossible d'expliquer avec exactitude les écarts entre les montants des cotisations apparaissant aux états financiers à chaque année.

État des besoins financiers de la FEUS

Pour qu'une organisation comme la FEUS puisse maintenir la qualité de ses opérations, de ses services et de ses infrastructures, elle doit posséder les ressources nécessaires pour dresser un budget représentatif de ses besoins et avoir accès à des capitaux pour ses investissements, pour son développement. Cette section du document présente les principaux besoins organisationnels et financiers, à court et à long terme, de la FEUS.

La visibilité

Il a souvent été reproché à la FEUS de ne pas être assez visible sur le campus et il semble que beaucoup d'étudiants ne connaissent pas vraiment le rôle de leur Fédération étudiante. Le poste de vice-président aux communications a été créé au sein du conseil exécutif pour pallier à cette lacune, mais la personne qui occupe le poste dispose de très peu de moyens pour exercer ses fonctions, si ce n'est le journal *Le Collectif* et la radio universitaire CFAK, qui font partie des quelques rares médias accessibles gratuitement. Il est important de comprendre que la visibilité de la Fédération étudiante, et de toutes les associations étudiantes par ailleurs, est cruciale dans la participation et dans l'implication des membres au sein de ces organisations. Un plan de développement de la visibilité et des communications devrait donc inclure de nouveaux moyens de communication, lesquels occasionneront inévitablement des coûts.

Le budget actuel n'alloue qu'un faible montant de 7 000 \$ par année à la visibilité. Cela est loin d'être suffisant si l'on considère que la modique somme doit couvrir trois sessions. Bien que les idées affluent sur le plan des communications de tous genres, il demeure difficile de publiciser les événements de façon adéquate.

La *Journée campus sans voiture*, par exemple, ne jouit pas d'une visibilité suffisante. Il s'agit pourtant d'un événement qui reflète bien le côté vert de l'Université de Sherbrooke et qui pourrait devenir une tradition si l'on réussissait à atteindre davantage les étudiants et à les rendre sensibles à la cause. La Fédération tente, cette année, d'établir un partenariat avec la Ville de Sherbrooke afin de donner à l'événement une plus grande ampleur, mais cette solution ne peut s'appliquer à toutes les situations et il faudra, un jour ou l'autre, allouer un montant plus considérable pour le poste budgétaire. La Fédération a pour mandat de faire sa propre promotion. On lui demande de se faire connaître des étudiants sans lui en donner les moyens.

Il en va de même pour plusieurs types de projets. Pensons, par exemple, à celui de l'horloge FEUS. Cette horloge devait être installée au terminus d'autobus du Pavillon multifonctionnel et arborer le logo de la Fédération. Malheureusement, bien que l'idée nous semble géniale, nous sommes loin d'être en mesure de nous permettre une telle dépense.

La mobilisation

Le fonds de mobilisation actuel est à un niveau beaucoup trop bas pour financer une manifestation efficace. En effet, le gouvernement du Québec, lors de la sortie du budget Bachand, a prévu une hausse ou une différenciation des frais de scolarité. La FEUS a, à ce sujet, une position très claire : cela n'est pas la bonne solution. En effet, devant les besoins criants du

Québec en termes de main-d'œuvre qualifiée et face à la forte compétition internationale, réduire l'accessibilité aux études constituerait une grave erreur de la part du gouvernement, et ce, pour l'entièreté de la nation québécoise. La Fédération a le devoir de défendre les intérêts de ses membres et, pour ne pas faillir à sa tâche, doit être en mesure de se faire entendre. Bien que la hausse ne doit pas avoir lieu avant 2012, une grande préparation est nécessaire afin d'assurer le succès d'une mobilisation de cette envergure. Il faut faire de la recherche, préparer des argumentaires, informer les étudiants, convaincre ces mêmes étudiants qu'ils pèsent fort dans la balance, trouver des alliés, se faire remarquer. Une telle mobilisation nécessite du temps et, bien entendu, de l'argent!

Le Spectacle de la rentrée

Le Spectacle de la rentrée est un évènement de grande envergure sur la scène universitaire sherbrookoise. Il s'agit d'un élément clé du processus d'intégration des nouveaux étudiants de l'Université de Sherbrooke et il permet à la Fédération de jouir d'une grande visibilité auprès de ses nouveaux membres. La tenue d'un tel spectacle engendre cependant des coûts considérables. Pour sa réalisation, la FEUS doit couvrir plusieurs dépenses :

- L'artiste principal
- Le groupe local
- La scène
- L'éclairage
- La sonorisation
- L'équipe de montage
- Les toilettes chimiques
- Etc.

À l'heure actuelle, un budget total de 8 000 \$ est alloué pour le Spectacle de la rentrée. Malheureusement, cela ne couvre même pas les coûts relatifs à l'embauche d'un artiste principal décent. Il va sans dire que le choix de l'artiste ainsi que sa notoriété sont des facteurs déterminants du taux de participation à une telle activité. De ce fait, la Fédération est contrainte, année après année, de rechercher activement de nombreux commanditaires. La qualité du spectacle n'est donc jamais assurée. Peut-on vraiment se permettre de laisser au hasard le succès d'un évènement aussi important pour l'organisation?

La représentation nationale

La présence de la FEUS aux différentes instances de la FEUQ est importante pour assurer un bon suivi des dossiers au national et entretenir les relations avec les autres associations étudiantes à l'extérieur de la région. Cela étant dit, le budget actuel ne permet de déplacer, lors d'un congrès de la FEUQ, par exemple, que le nombre minimum de délégués nécessaires pour exercer pleinement le droit de vote de la Fédération étudiante. Cela prive les autres officiers ou administrateurs d'une occasion unique de prendre contact avec les autres organisations et de bénéficier d'une expérience enrichissante. Actuellement, le budget alloué à la représentation nationale est de l'ordre de 6 000 \$. Si l'on prend en considération que lors de chaque congrès, la Fédération doit déboursier les frais relatifs à l'hébergement, aux repas ainsi qu'au déplacement de chaque participant, on se rend vite compte que le montant alloué est insuffisant.

Les ressources humaines

En plus des trois employées syndiquées qui travaillent en permanence à la FEUS, deux postes d'attachés de presse à temps partiel ainsi qu'un poste d'attaché politique à temps plein sont à combler par des étudiants. Ces postes jouent un rôle important au sein de la FEUS et exigent une grande compétence de la part des employés. De plus, différents services offerts par la FEUS nécessitent l'embauche d'autres étudiants. Il n'y a qu'à penser à Uni-Logi ou encore aux *Amis de la Terre de l'Estrie*. À l'heure actuelle, le salaire horaire minimum au Québec est de 9,50 \$. Or, les postes d'attachés de presse ainsi que ceux découlant des services de la Fédération n'offrent qu'un maigre 10 \$ de l'heure. Cela est très peu, d'autant plus que la FEUS a pour position l'augmentation du salaire horaire minimum à 10,69 \$. L'homologue de la Fédération pour les étudiants de cycles supérieurs à l'Université de Sherbrooke, le REMDUS, offre un salaire de 12 \$ de l'heure à ses employés. L'exécutif actuel est d'avis qu'il serait juste d'en faire autant.

Le Campus de Longueuil

Il faudra, l'an prochain, allouer un nouveau poste budgétaire pour le Campus de Longueuil. En effet, à la suite de nombreux problèmes survenus dans leur association étudiante, la FEUS et le REMDUS ont décidé de s'impliquer davantage au niveau de son développement. En résumé, il faudra repenser et reconstruire cette association afin de la rendre plus efficace. Cela occasionnera de nombreux coûts, notamment à cause de la distance qui sépare le siège social de la FEUS de ce campus.

Budgets prévisionnels

Les cotisations de la FEUS constituent la principale source de revenus de l'organisation et sont déterminantes quant à ses résultats financiers. La FEUS a plusieurs besoins à combler et il est irréaliste de se fier à l'augmentation de la clientèle étudiante pour couvrir les dépenses qui en découleront.